

Office de l'immigration
de la Nouvelle-Écosse

Plan de services en français
pour 2008-2009

Table des matières

Message de Rosalind Penfound, sous-ministre	3
Implantation du plan de services en français de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse	4
Buts, objectifs et initiatives pour l'année 2008-2009	5

C'est avec plaisir que je présente le plan de services en français de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse pour l'année 2008-2009. Le plan décrit notre intention d'élargir la série de renseignements offerts en français à nos clients et souligne notre engagement de servir les communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse.

Tel qu'il est indiqué dans la stratégie de l'immigration de la Nouvelle-Écosse publiée en 2005 (*Nova Scotia's Immigration Strategy*), notre province fait face à de nombreux défis démographiques, y compris une lente croissance de notre population, le vieillissement de la population, le faible taux de natalité et l'exode des jeunes. Ce sont là des questions importantes dans les collectivités acadiennes de la province. Un afflux d'immigrants francophones contribuerait à enrichir la vie sociale, culturelle et économique de nos communautés acadiennes et francophones. Dans cette optique, l'immigration peut contribuer à la préservation et à l'essor de l'ensemble de la communauté acadienne et francophone.

Dans le but d'attirer et de retenir plus d'immigrants dans les collectivités acadiennes et francophones, nous avons établi un partenariat avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse. Depuis l'introduction de la stratégie de l'immigration en 2005, l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse a travaillé étroitement avec ses partenaires acadiens et francophones pour tenir des consultations, élaborer du matériel en français et offrir des séances d'information aux intervenants. En 2007, des représentants de l'Office de l'immigration, accompagnés de représentants de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, ont assisté à des foires de l'immigration pour promouvoir les collectivités acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse comme destinations francophones d'immigration.

En 2008-2009, notre travail inclura la promotion de la Nouvelle-Écosse comme destination francophone attrayante par l'assistance aux réseaux locaux, la sensibilisation accrue de la communauté locale aux avantages de l'immigration et la sélection des immigrants potentiels.

Nous appuyons et applaudissons le bon travail de l'Office des Affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse et de nos partenaires dans la communauté.

Le plan de services en français de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse pour l'année 2008-2009 est conforme aux buts de notre stratégie de l'immigration, de même qu'à nos responsabilités en vertu de la *Loi sur les services en français*.

Implantation du plan de services en français de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse

Façon dont le personnel de notre institution a été avisé de répondre aux demandes orales et écrites du public de communiquer en français

L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse a deux employés parfaitement bilingues qui répondront aux demandes du public reçues oralement et par écrit en français. L'affiche *Bonjour!*, qui signale l'offre de services dans les deux langues officielles, est bien en évidence à la réception. De plus, les employés bilingues sont encouragés à porter l'épinglette *Bonjour!* pour indiquer leur capacité d'offrir des services bilingues.

Le personnel est encouragé à parler au client en français pour lui demander d'attendre un instant pendant qu'il va chercher un employé bilingue disponible. La politique est en vigueur tant pour les demandes en personne que les demandes au téléphone. Toutes les demandes écrites reçoivent une réponse dans la langue officielle choisie par le correspondant.

Services actuellement offerts en français

L'Office de l'immigration offre actuellement des services en français dans les secteurs suivants :

Partenariat

- Consultation continue avec la communauté acadienne et francophone sur les services à l'établissement, de même que sur le recrutement d'immigrants, les attraits des collectivités et les stratégies pour accroître les partenariats entre la communauté acadienne et francophone et l'Office de l'immigration.
- Collaboration avec les organisations communautaires acadiennes et francophones pour appuyer les activités de recrutement et d'intégration des immigrants francophones.

Communication

- Depuis novembre 2005, l'Office de l'immigration offre à ses clients des services en français.
- Publication et distribution de matériel promotionnel en français : dépliants, trousse, affiches.
- Traduction en français et offre des guides et des formulaires pour faire une demande auprès du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse et une demande de financement de programmes d'établissement des immigrants.
- Participation à des foires de l'immigration dans les pays francophones avec des représentants de la communauté acadienne pour promouvoir les programmes néo-écossais, tel le Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNE), et pour faire connaître la Nouvelle-Écosse comme destination d'immigration francophone.
- Facilitation de la tenue de séances d'information et de la présentation d'exposés en français aux intervenants intéressés et coordination avec les partenaires et les employeurs dans la communauté pour les sensibiliser aux avantages de l'immigration en général et des programmes de l'Office de l'Immigration en particulier.

Soutien

- Allocation de financement en vertu du Programme d'établissement des immigrants pour contribuer à la sensibilisation du public ainsi qu'aux activités liées au développement et à l'établissement. Le financement aide les immigrants francophones à s'établir dans les collectivités acadiennes de la Nouvelle-Écosse.
- Possibilité pour le personnel de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse de participer au programme de français langue seconde par l'entremise de la Commission de la fonction publique et de l'Office des affaires acadiennes.

Façon dont le plan favorisera la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone

Un agent de mise en candidature bilingue désigné contribuera à faire en sorte que les immigrants francophones et les intervenants communautaires reçoivent les services dans leur langue maternelle.

Beaucoup de collectivités acadiennes de la Nouvelle-Écosse sont situées dans des régions rurales et connaissent un exode important de leur jeune main-d'œuvre. Pour essayer de contrer la pénurie de travailleurs qualifiés, l'Office de l'immigration continuera de travailler étroitement avec les organisations acadiennes et francophones, dont la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE), et de les appuyer dans la tenue d'activités qui font la promotion de l'immigration afin que la Nouvelle-Écosse puisse attirer plus d'immigrants francophones et s'assurer que ces derniers reçoivent l'aide à l'établissement nécessaire pour rester ici et réussir.

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a reçu la désignation officielle de partenaire dans le cadre du Programme des candidats reconnus par la communauté. Ce statut permet à la FANE de signer des lettres de reconnaissance pour les personnes qui ont établi des liens sur le plan communautaire au sein de la communauté acadienne et qui désire être candidate à la résidence permanente dans le cadre du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse.

Conjointement avec le ministère de l'Éducation, l'Office de l'immigration a tenu des consultations à l'automne 2007 sur la mobilité de la main-d'œuvre interprovinciale et la reconnaissance des compétences acquises dans d'autres pays. Il y a eu une consultation spéciale avec les intervenants francophones. Le but de la consultation était de déterminer les solutions possibles aux barrières que pose la reconnaissance des compétences et des habiletés des personnes qui ont été éduquées et formées à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse.

Buts, objectifs et initiatives pour l'année 2008-2009

Objectif 1		
Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i> .		
Buts et objectifs spécifiques	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2007-2008	Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs en 2008-2009
<p>1.1</p> <p>L'Office de l'immigration et le ministre s'acquittent de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des représentants de l'Office de l'immigration participent régulièrement aux réunions du comité de coordination des services en français. • En janvier 2008, un poste d'agent de mise en candidature a été officiellement désigné « bilingue ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le travail de l'Office des affaires acadiennes et l'application de la <i>Loi sur les services en français</i> en assurant la représentation de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse au sein du comité de coordination des services en français. • Fournir au ministre des Affaires acadiennes un compte rendu des activités qui permettent à l'Office de l'immigration de progresser vers l'atteinte des buts et des objectifs énoncés dans son plan de services en français. • Le personnel bilingue de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse offrira des services en français aux intervenants et aux clients et il augmentera la capacité de l'Office d'offrir des services en français.

Objectif 2

La consultation avec les communautés acadiennes et francophones.

Buts et objectifs spécifiques	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2007-2008	Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs en 2008-2009
<p>2.1</p> <p>Élaboration et établissement de la priorité des services en français qui seront offerts et des stratégies ou approches relatives à la prestation de services.</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse a fourni 55 000 \$ à la FANE pour créer la capacité de promouvoir les régions acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse et de recruter, d'accueillir et d'intégrer de nouveaux immigrants francophones dans ces régions. L'Office de l'immigration continue d'être un partenaire actif pour aider la FANE et d'autres partenaires acadiens et francophones à créer la capacité d'accueillir les nouveaux arrivants dans leurs collectivités.• L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse a fourni des subventions de 8 666 \$ et de 10 000 \$ respectivement à la FANE et au Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse pour contribuer au développement de ressources en français sur Internet pour faciliter l'immigration.• Signature d'un protocole d'entente avec Citoyenneté et Immigration Canada pour avoir accès à un fonds de 20 550 \$ pour appuyer les activités de promotion de l'immigration francophone. Dans le cadre des activités de promotion, des représentants de l'Office de l'immigration, de la FANE et du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse ont participé avec succès aux foires de l'immigration tenues en France, en Belgique et en Tunisie.	<ul style="list-style-type: none">• Consultation continue avec la communauté acadienne et francophone sur le recrutement d'immigrants, les services d'établissement, la prestation de services aux immigrants francophones et les stratégies pour augmenter les partenariats entre la communauté acadienne et francophone et l'Office de l'immigration.• Collaboration avec les organisations communautaires acadiennes et francophones pour des projets d'action sociale financés par l'Office de l'immigration et menés par des organismes tels que la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse.• Établir des liens plus forts entre l'Office de l'immigration et les organisations communautaires acadiennes et francophones telles que la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse et le comité directeur acadien sur l'immigration

<p>2.1 (suite)</p> <p>Élaboration et établissement de la priorité des services en français qui seront offerts et des stratégies ou approches relatives à la prestation de services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le 3 octobre 2007, des employés du ministère de l'Éducation et de l'Office de l'immigration ont tenu des séances de consultation avec des intervenants de la communauté francophone pour trouver des solutions possibles aux questions de la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces et de la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. Le but visé était de faciliter la reconnaissance professionnelle des personnes éduquées et formées à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse par les associations et les ordres professionnels et d'aider les nouveaux arrivants à trouver du travail en Nouvelle-Écosse dans la profession qu'ils ont choisie. • Des représentants de l'Office de l'immigration ont participé au Comité directeur pour l'immigration francophone, un comité multilatéral mis sur pied par la FANE. • Le personnel de l'Office de l'immigration a présenté des exposés en français sur l'immigration à différentes occasions : <ul style="list-style-type: none"> - 5 juillet : Alliance française (Halifax) - 6 juillet : Fermiers belges (Collège de l'agriculture [NSAC] à Truro) 	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les communautés acadiennes et francophones sur des questions spécifiques, notamment la pénurie de travailleurs qualifiés et la nécessité d'avoir recours à des immigrants. <p>Consultations publiques dans toute la province</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure une composante en français lors des consultations sur l'immigration avec les chefs d'entreprise, les étudiants et les organisations mandatées par l'Office de l'immigration.
---	---	--

<p>2.1 (suite)</p> <p>Élaboration et établissement de la priorité des services en français qui seront offerts et des stratégies ou approches relatives à la prestation de services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 20 septembre : Chefs d'entreprise (Tusket) - 10 octobre : Étudiants étrangers (Université Sainte-Anne à Pointe-de-l'Église) - 11 octobre : Chefs d'entreprise (Halifax) - 2 novembre : Conférence francophone sur la régionalisation (Pointe-de-l'Église) - 1^{er} février : Séance d'information pour les coordonnateurs régionaux de la FANE • Le 24 mai, l'Office de l'immigration a tenu des consultations avec les autorités régionales de développement, y compris la FANE, pour renforcer les procédures et la sélection de critères pour la catégorie de candidats reconnus par la communauté du Programme de candidats de la Nouvelle-Écosse. • Le 17 janvier 2008, il y a eu une séance de consultation avec les autorités régionales de développement et la FANE sur la catégorie des entrepreneurs du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse. Le document de travail était disponible en français et en anglais. 	
---	---	--

Objectif 3

La communication, le partage d'information et la promotion des services offerts en français.

Buts et objectifs spécifiques	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2007-2008	Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs en 2008-2009
<p>3.1</p> <p>Information publique offerte en français et en anglais.</p> <p>3.2</p> <p>3.2 Sensibilisation accrue des employés et du public à l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Élaboration et implantation d'une procédure pour répondre aux demandes en français et faire les renvois nécessaires.• Il y a actuellement trois dépliants et deux panneaux d'exposition en français qui servent à des fins promotionnelles. Le matériel d'implantation et les guides sont offerts en français. Le formulaire de demande et les guides sur le financement de l'aide à l'établissement sont offerts en français.• L'Office de l'immigration a lancé un nouveau site Web en 2007. On y trouve les principaux documents et formulaires de demande dans les deux langues officielles.	<ul style="list-style-type: none">• Le personnel bilingue de l'Office de l'immigration répondra aux demandes et aux communications orales et écrites.• À la réception, mettre en évidence l'affiche <i>Bonjour!</i> qui signale l'offre de services dans les deux langues officielles.• Les employés bilingues sont encouragés à porter l'épinglette <i>Bonjour!</i> pour signaler qu'ils sont bilingues.• Prioriser les documents d'information qui doivent être offerts en français, les traduire et les rendre accessibles.<ul style="list-style-type: none">▫ Site Web : faire en sorte que des sections importantes du site Web de l'Office de l'immigration soient offertes en français et qu'elles contiennent des renseignements pertinents à l'immigration francophone.

	<ul style="list-style-type: none"> ● L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse a fourni une aide financière à la FANE pour qu'elle augmente le contenu de son site de l'immigration Vie Nouvelle-Écosse. ● En novembre 2007, le personnel de l'Office de l'immigration a participé à trois foires spécifiquement francophones en France, en Belgique et en Tunisie. Une aide financière de Citoyenneté et Immigration a également permis à des représentants de la communauté acadienne de participer à ces foires. ● L'Office de l'Immigration de la Nouvelle-Écosse a donné suite à un grand nombre de demandes de francophones résidant à l'étranger portant sur l'immigration en Nouvelle-Écosse. Quelques personnes sont venues en Nouvelle-Écosse pour visiter et pour explorer les possibilités d'y immigrer. ● Le personnel a participé à quelques entrevues avec les médias francophones. 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Matériel promotionnel : augmenter la quantité de matériel promotionnel offert en français. ▫ Publications imprimées, tels les rapports, offerts en français. ● Promouvoir la Nouvelle-Écosse comme destination francophone et promouvoir le Programme de candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNE) dans des démarches de marketing telles que les publications en ligne, les brochures et les foires internationales de l'immigration . ● Tenir des séances d'information et faire des exposés en français aux intervenants intéressés et assurer une liaison avec les partenaires et les médias dans les collectivités pour sensibiliser la population aux avantages de l'immigration en général et aux programmes et services de l'Office de l'immigration en particulier.
--	--	--

Objectif 4

Soutien à l'élaboration, à la planification et à la prestation des services en français dans les secteurs prioritaires.

Buts et objectifs spécifiques	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2007-2008	Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs en 2008-2009
<p>4.1</p> <p>Élaboration et adaptation de plans et de stratégies pour livrer des services en français comme faisant partie du processus de planification annuel et du processus de faire rapport.</p> <p>4.2</p> <p>Le gouvernement adopte une approche coordonnée pour traiter les questions relatives aux ressources humaines en matière de prestation des services en français.</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse a désigné un poste d'agent de programme bilingue pour établir la liaison avec la communauté acadienne et francophone.• Le personnel de l'Office de l'immigration a la possibilité de suivre des cours de français.• L'Office de l'immigration a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires communautaires à l'élaboration d'une stratégie pour recruter des immigrants, les attirer dans les collectivités acadiennes et francophones et les retenir.	<ul style="list-style-type: none">• Examiner le niveau de services en français et la capacité d'offrir des services, identifier les secteurs prioritaires et surveiller les progrès.• Offrir au personnel des possibilités, des outils d'apprentissage et des ressources pour le développement, le maintien et l'amélioration des compétences en français• Appuyer le développement de l'immigration francophone en Nouvelle-Écosse par l'intermédiaire de partenariats avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et d'autres organisations communautaires.• Appuyer les initiatives communautaires liées à l'immigration, qui répondent aux besoins de la communauté acadienne et francophone par le financement des programmes d'établissement des immigrants.